



Horaires, Tarifs et Règlement

HORAIRE

Le jardin d'enfants « *Arc-en-Ciel* » est ouvert du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h.30. Les parents peuvent amener leur enfant entre 8h00 et 9h.00 et venir le rechercher entre 11h.30 et 12h.15.

TARIFS

Tarif mensuel, selon le barème ci-joint, en fonction du revenu : les parents joignent au formulaire d'inscription une copie de leur dernière feuille de salaire.

ADMISSION

« *Arc-en-Ciel* » est une structure d'accueil pour les enfants, dirigée par une association du même nom, basée à 1037 Etagnières.

Les parents des enfants fréquentant le jardin d'enfants peuvent devenir membres de cette association s'ils le souhaitent (la cotisation annuelle est fixée à Frs 40.-). Une assemblée générale réunit tous les membres une fois par année.

L'âge d'admission est fixé à 30 mois. Les enfants peuvent fréquenter « *Arc-en-Ciel* » jusqu'à l'âge d'entrer en 1P, soit 4 ans.

INSCRIPTION

L'inscription se fait par écrit à l'aide du formulaire ci-joint.

L'enfant est en principe inscrit pour la durée de l'année scolaire.

La rentrée est fixée à mi-août et le jardin d'enfants fonctionne jusqu'à mi-juillet de l'année suivante.

Les enfants déjà inscrits l'année précédente doivent être réinscrits pour une deuxième année.

Tous les départs ou les changements doivent être annoncés par écrit au comité au minimum un mois à l'avance pour la fin d'un mois.

Ouverture dès 3 inscriptions et pour un maximum de 10 enfants par tranche horaire.

Possibilité d'accueillir des enfants en cas d'urgence familiale (maladie des personnes en charge de l'enfant, accident...)

Les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée, avec priorité pour les inscrits de l'année précédente qui continuent.

La finance d'inscription est fixée à Frs. 60.-(y compris l'entretien d'accueil avec l'éducatrice), non remboursable en cas de désistement.

Possibilité de réserver une place pour votre enfant moyennant un montant de 30.- par mois et par place réservée.

ECOLAGE

Le financement de l'écolage se fait mensuellement, que l'enfant soit présent ou non. Merci de l'effectuer régulièrement, au début de chaque mois, en payant par virement bancaire si possible, afin de nous éviter des frais inutiles.

Dix mois, de septembre à juin, sont payables en entier (pas de déduction pour les vacances et les jours fériés). Le mois de juillet et le mois d'août bénéficient d'un tarif réduit de moitié.

VACANCES ET JOURS FERIES

Le jardin d'enfants est fermé durant un mois en été, de mi-juillet à mi-août ainsi que deux semaines à Noël. Ajouté à cela, il ferme soit une semaine en automne et deux semaines à Pâques soit deux semaines en automne.

Durant l'année il y a encore une semaine de vacances en plus qui est flexible.

Les jours fériés sont les lundis du Jeûne et de Pentecôte, ainsi que le week-end prolongé de l'Ascension. Toute fermeture exceptionnelle sera signalée à l'avance aux parents.

SANTE ET ABSENCES

Les parents veilleront à ne pas amener un enfant malade, fiévreux ou contagieux. Les absences (maladies ou autres) sont signalées dans la mesure du possible, par un téléphone ou un SMS à la responsable au **079/199.42.05 (portable du jardin d'enfants joignable de 7h30 à 12h30)**.

En cas d'absence prolongée au-delà de trois semaines pour des raisons de force majeure (maladie, accident, déménagement...), une déduction proportionnelle pourra être effectuée sur le versement du mois suivant.

ASSURANCES ET RESPONSABILITES

Chaque enfant doit être couvert par une assurance maladie et accident contractée par les parents, et par une assurance responsabilité civile (RC).

Les parents sont priés d'indiquer à la responsable quelles sont les personnes autorisées à venir rechercher leur enfant au Jardin d'enfants.

HABILLEMENT

Merci de prévoir des pantoufles ou des chaussons antidérapants et des habits de rechange, que l'enfant apporte et reprend à la fin de la matinée.

Les mardis, un cours d'expression corporelle (Margaret Morris) est donné aux enfants, prévoir donc des vêtements confortables et éviter les collants car les enfants sont souvent pieds nus pendant la leçon.

Lors des activités de peinture ou de bricolage, le Jardin d'enfants met à disposition des tabliers de protection.

De façon générale, ne pas mettre à votre enfant des habits trop délicats ou peu pratiques.

Voir feuille annexe !

COLLATION

Une collation est servie aux enfants chaque matin.

Le Jardin d'enfants offre des fruits et de l'eau, merci de donner à votre enfant une collation (fruits, légumes à croquer, fromage, pain, ...) dans une boîte à son nom.

Si vous le souhaitez, vous pouvez apporter un gâteau à partager lors de l'anniversaire de votre enfant.

CONTACTS

Pour la responsabilité pédagogique :

Kalli Geiselmann, chemin du Talent 1, 1040 Echallens

Pour le Comité de l'Association « Arc-en-Ciel » :

La présidente : Francine Gindroz, Impasse des Jardins 2, 1037 Etagnières

La trésorière : Sandra Conus, Rue de Praz Chemard 25, 1037 Etagnières

Merci de prendre connaissance du présent règlement et de bien vouloir le respecter.